



Programme européen 2014 - 2020

Dans le cadre de la « **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive** », les 28 Etats membres ont mis en place des outils financiers pour répondre notamment aux objectifs de recherche et de développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté ou encore de climat et d'énergie. Pour la France, près de **28 milliards d'euros** sont répartis selon 4 fonds principaux :

- Le **FEADER** (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) → aide au financement des projets liés à l'agriculture et au développement rural
- Le **FSE** (Fonds Social Européen) → aide au financement des projets liés à l'emploi, la formation et à l'insertion des publics en difficulté
- Le **FEAMP** (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) → aide au financement des projets liés à la Pêche et à l'aquaculture
- Le **FEDER** (Fonds Européen de Développement Régional) → aide au financement des projets liés à l'innovation, les TIC, la compétitivité des entreprises, l'énergie et l'environnement

Par ailleurs, pour favoriser l'emploi des jeunes, une enveloppe est allouée à la France pour 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ).

Plus de **800 millions d'euros** sont consacrés à la Martinique pour la période 2014-2020, en complément de crédits nationaux. Les objectifs principaux sont de **développer** des filières d'excellence innovantes, de **consolider, diversifier** et organiser la production locale, d'**optimiser** les compétences locales par la formation et l'emploi, promouvoir l'inclusion active et **combattre** la pauvreté, favoriser un développement équilibré du territoire, **renforcer** les capacités administratives locales et **répondre** à l'urgence environnementale (déchets, transports...).



LES FONDS EUROPÉENS EN MARTINIQUE

Une nouvelle gestion des fonds

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens.

A partir de 2014, le **Conseil Régional de Martinique** devient ainsi autorité de gestion du **FEDER**, du **FEADER** et d'une partie du **FSE** et organisme intermédiaire avec une subvention globale pour certaines mesures régionalisées du **FEAMP**. L'**Etat** est autorité de gestion pour le **FEAMP** et une partie du **FSE**. Le **Conseil Général** est organisme intermédiaire avec subvention globale pour une partie du **FSE** (inclusion).

Afin d'assurer une cohérence et une efficacité dans la mise en œuvre des Fonds européens, la Martinique a choisi de mettre en place un Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Martinique Europe Performance ».

Ce GIP, en cours de constitution, assurera dès la fin du 1er semestre 2015, le pilotage de l'ensemble des Fonds et une partie de l'instruction.

Pour mieux comprendre :

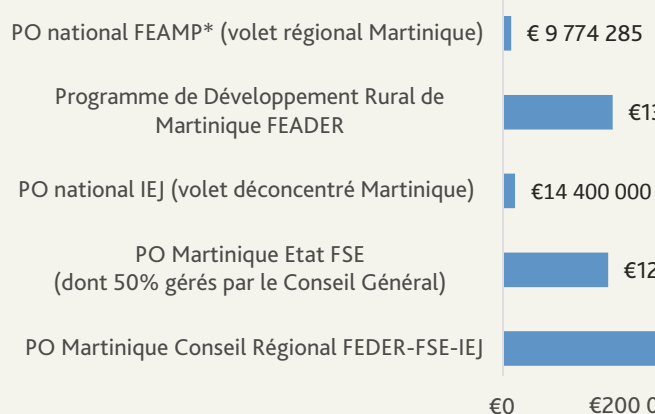
Autorité de gestion : responsable de la mise en œuvre et du contrôle d'un Programme opérationnel.

Organisme Intermédiaire avec subvention globale : l'autorité de gestion confie la gestion d'une partie d'un programme opérationnel à un organisme intermédiaire par un accord écrit entre l'organisme intermédiaire et l'autorité de gestion.

Une répartition en fonction des besoins

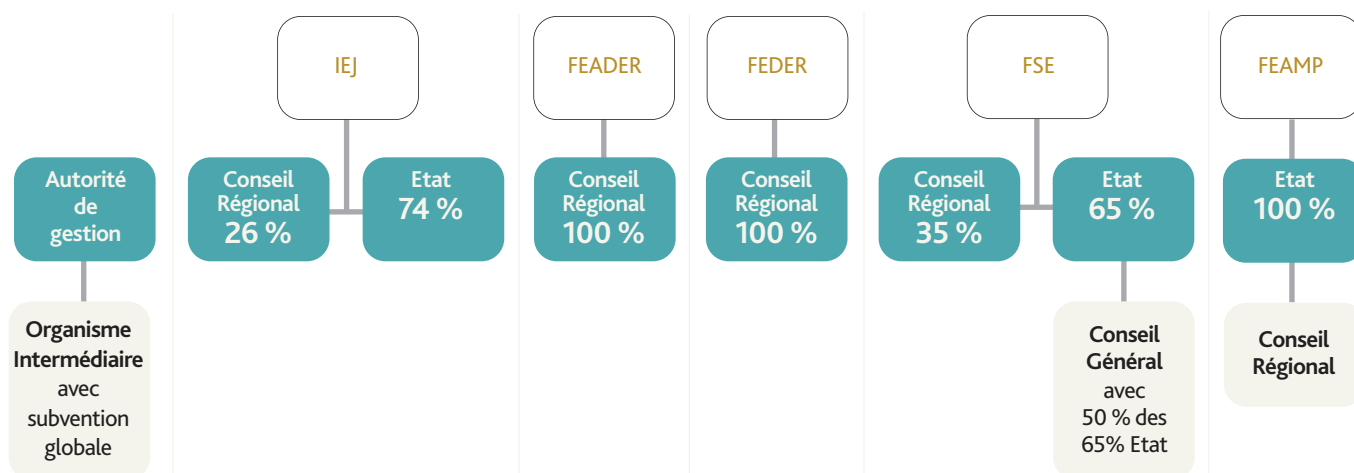
Les aides sont gérées au travers de Programmes Opérationnels (PO) qui peuvent être nationaux ou régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits en cohérence avec les priorités identifiées au niveau communautaire, national, et dans le cas des programmes régionaux, des priorités régionales

Montants UE des programmes



*Dans le cadre du FEAMP, il est prévu un plan de compensation des surcoûts

Autorités de gestion et organismes intermédiaires en charge de la gestion des fonds européens

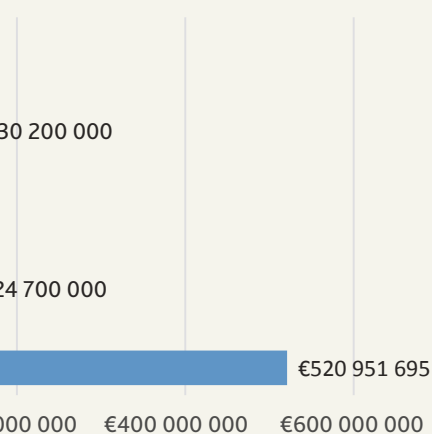




LES FONDS EUROPÉENS, POUR QUI ? POUR QUOI ?

En fonction des secteurs d'activités et des projets portés, différents fonds peuvent être sollicités par les porteurs de projets qu'ils soient une association, un exploitant agricole, un professionnel de la mer, une collectivité ou une entreprise.

es opérationnels 2014-2020



s supportés par les opérateurs, dont le montant n'est pas encore stabilisé.



Programme Conseil Régional FEDER-FSE

Géré par le Conseil Régional, le Fonds Européen de Développement Régional - Fonds Social Européen soutient des projets en lien avec :

Axe 1 : L'innovation pour la croissance

→ Augmenter le nombre et la qualité des projets innovants (transfert de technologie)

Axe 2 : Les Technologies de l'information et de la communication (TIC)

→ Assurer l'équité numérique du territoire
→ Augmenter l'offre de services numériques publics

Axe 3 : La Performance et compétitivité pour la croissance

→ Améliorer la compétitivité des entreprises par la mutualisation (des services et du matériel), par

l'augmentation de l'offre de financement adaptée, la structuration et la diversification de la production

Axe 4 : Les Réponses à l'urgence énergétique

→ Diminuer le poids de la facture énergétique pour les ménages défavorisés et les bâtiments publics

Axe 5 : La Compensation des surcoûts liés à l'ultrapériphé- rité et aux autres handicaps structurels

→ Réduire les coûts d'accès à Internet
→ Augmenter le taux de survie des entreprises par la compen- sation de leurs surcoûts liés à l'ultrapériphérie
Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques na- turels majeurs
→ Augmenter l'utilisation des transports publics en soutenant les compagnies d'exploitation par la compensation des coûts de fonctionnement

Axe 6 : La Préservation et valorisation de l'environnement Diminuer la production de déchets et augmenter les quantités valorisées

→ Améliorer la continuité de la distribution de l'eau potable, la gestion des eaux usées et des eaux pluviales
→ Valoriser les patrimoines naturels et culturels par la protec- tion, l'aménagement et la restauration des sites

Axe 7 : Le Transport et l'accessibilité, leviers de compétitivité et mobilité

→ Augmenter le flux extérieur de personnes et de marchan- dises au départ et à l'arrivée du territoire martiniquais
→ Augmenter le nombre d'utilisateurs de services collectifs et mutualisés (transport terrestre et maritime de personnes) afin de désengorger les voies de circulation et de diminuer l'impact environnemental du transport
→ Augmenter le fret maritime intérieur afin de désengorger les voies de circulation et de diminuer l'impact environne- mental du transport

Axe 8 (1) : La Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEET

→ Augmenter le taux d'emploi par des actions ciblées sur l'in- sertion professionnelle des jeunes les plus éloignés du mar- ché du travail, la création d'entreprises pérennes et par la formation et l'insertion professionnelle des jeunes ni en éducation, ni en emploi, ni en formation (NEET)-IEJ

Axe 8 (2) : Le Développement endogène des territoires

→ Augmenter la création de richesses et d'emplois par la va- lorisation du potentiel touristique endogène

Axe 9 : L'Attractivité et inclusion dans les territoires

→ Améliorer l'offre en équipements au bénéfice des personnes âgées et socio-culturels dans une perspective d'inclusion sociale.



Axe 10 (1) : L'Élévation des compétences pour l'emploi

→ Augmenter le nombre d'actifs qualifiés sur le marché du travail.

Axe 10 (2) : L'Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle

→ Adapter les équipements dédiés à l'insertion professionnelle renforcée des jeunes les plus éloignés de l'emploi

→ Moderniser et conforter les installations et structures pédagogiques maritimes

Axe 11 : Les Performances administratives

→ Augmenter le niveau de qualification des agents de la Collectivité Territoriale de la Martinique



Programme Etat FSE

Le Fonds Social Européen, géré par l'Etat et le Conseil Général, soutient des projets visant à :

• Axes gérés par l'Etat :

Axe 1 : Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi

→ Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des publics les plus éloignés : demandeurs d'emploi de plus de 2 ans, femmes, seniors et inactifs de plus de 30 ans

→ Augmenter le nombre de jeunes accompagnés en ciblant les jeunes n'ayant pas bénéficié de solutions positives depuis 2 ans et les jeunes de 24 ans à 30 ans sans diplôme

Axe 2 : Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi

→ Accroître la fréquentation des programmes de formation et la participation aux actions de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

→ Accroître la fréquentation des programmes de formation des salariés qui en bénéficient le moins : salariés des TPE-PME, les moins qualifiés, les femmes et les seniors.

Axe 4 : Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement périscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous

→ Diminuer le nombre de décrocheurs et de jeunes en échec scolaire

• Axe géré par le Conseil général

Axe 3 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

→ Augmenter le nombre de personnes très éloignées de l'emploi bénéficiant d'un parcours d'insertion

→ Accroître le nombre de projets d'animation et de coordination de l'offre d'insertion

→ Accroître les compétences et la professionnalisation des mé-

tiers des services sociaux, de santé et à la personne afin d'en améliorer l'efficacité

→ Accroître la capacité d'insertion des populations défavorisées présentes sur les territoires infra-départementaux par la mise en œuvre de stratégies de développement local menées par les acteurs locaux



Le Programme de Développement Rural Martinique (PDRM) FEADER

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, géré par le Conseil Régional, est destiné à :

- Poursuivre le soutien aux filières agro-alimentaires porteuses et encourager un positionnement nouveau sur les marchés
- Maintenir et consolider le potentiel de production sylvicole et agricole existants
- Favoriser un modèle de développement performant permettant la gestion durable des ressources
- Encourager les démarches collectives et l'intégration des exploitations dans les structures collectives
- Améliorer les revenus des exploitants agricoles et l'effet levier des outils de financement
- Favoriser le développement économique et renforcer l'inclusion sociale dans les zones rurales

Pour cela, 13 mesures ont été retenues (sous réserve d'approbation de la Commission) :

- Mesure 1 : Transfert de connaissances et actions d'information
- Mesure 2 : Services de conseil, d'aide à la gestion agricole et de remplacement sur l'exploitation
- Mesure 3 : Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires
- Mesure 4 : Investissements physiques en faveur des exploitations agricoles, des industries agro-alimentaires et des infrastructures dans le secteur agricole et forestier
- Mesure 5 : Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mesures de prévention
- Mesure 6 : Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises
- Mesure 7 : Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
- Mesure 8 : Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts
- Mesure 10 : Mesures agroenvironnementales et climatiques
- Mesure 11 : Agriculture biologique
- Mesure 13 : Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (ICHN)
- Mesure 16 : Coopération
- Mesure 19 : Soutien au développement local LEADER



Le Programme national FEAMP volet régional

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche, géré par l'Etat et le Conseil Régional, soutient le développement de projets visant à :

- Conforter des productions alimentaires de qualité
- Augmenter la compétitivité des entreprises : modernisation navires et des installations aquacoles, installations jeunes marins pêcheurs et jeunes aquaculteurs
- Insérer la pêche et l'aquaculture dans leur environnement territorial (meilleure connaissance des milieux, acceptabilité de l'aquaculture)

Il s'agit, pour le volet régional, à travers 19 mesures (sous réserve d'approbation de la Commission) :

D'accompagner la filière pêche

- Services de conseil
- Diversification et nouvelles formes de revenu
- Aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs
- Santé et sécurité
- Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces
- Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (2 mesures : motorisation, investissements à bord hors motorisation / audits et programmes)
- Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées

De poursuivre la modernisation des ports (2 mesures)

Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris

De développer l'aquaculture

- Investissements productifs en aquaculture (3 mesures)
- Services de gestion, remplacement et conseils pour les exploitations aquacoles
- Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture/mise en réseau
- Augmentation du potentiel des sites aquacoles/installation et infrastructures et actions pour éviter les dommages et détection des maladies et mortalités
- Installation en aquaculture - respect des principes du développement durable

D'aider à la commercialisation

- Mesures de commercialisation/promouvoir la qualité et la valeur ajoutée

D'aider à la transformation

- Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture

En outre, il est prévu un plan de compensation des surcoûts supportés par les opérateurs lors de la pêche, la production aquacole, la transformation et la commercialisation de ces produits.



ET POUR LES JEUNES ?

Le programme opérationnel **Initiative pour l'Emploi des Jeunes** finance les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont **ni en éducation, ni en emploi, ni en formation**. Ces actions concernent autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

En Martinique, la mise en œuvre du programme Initiative pour l'Emploi des Jeunes est partagée entre l'Etat et le Conseil Régional.

La **DIECCTE** gère une partie de ce dispositif en proposant des actions de repérage, d'accompagnement et de mise en situation des jeunes :

Entretien diagnostic

- Accompagnement renforcé et global
- Actions de parrainage des jeunes diplômés
- Encouragement à la mobilité via l'ADOM
- Mise en situation en milieu professionnel
- Dispositifs de deuxième chance (ex : RSMA)

Un appel à projet sera lancé au cours de l'année 2015.

Le **Conseil Régional** de la Martinique propose un dispositif innovant d'accompagnement intitulé « **Action Pluriactivité Poly-compétence Immersion** » (**APPI**).

Il propose une immersion des jeunes au sein de 2 à 3 entreprises durant 4 mois, afin de valoriser la diversité de leurs savoirs et savoir-faire. L'immersion vise à son terme soit une embauche, soit une formation professionnelle diplômante ou une validation des acquis, soit un contrat d'apprentissage.



A QUI S'ADRESSER POUR PRÉTENDRE À DES FINANCEMENTS EUROPÉENS ?

Dès 2015, un groupement d'intérêt public sera mis en place et assurera, pour le compte de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général, l'accompagnement des porteurs de projets pour le financement par des fonds européens.

Dans l'intervalle, toutes les informations sont disponibles sur : <http://europe-martinique.com/>

Vous y retrouverez toutes les informations relatives aux demandes d'aides : le calendrier de mise en œuvre des différentes

mesures, les formulaires de demandes, les critères de sélection et les contacts pour vous accompagner dans l'élaboration de votre dossier.

A noter : un certain nombre de points relatifs à la mise en œuvre des mesures doivent encore être validés par la Commission européenne. L'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général de Martinique vous informeront de la mise en œuvre des différentes mesures au fur et à mesure de ces validations.

VOS INTERLOCUTEURS :

Conseil Régional

<http://www.region-martinique.mq>

Centre d'affaire Didier Plaza

2, rue du Professeur Raymond Garcin

97200 Fort de France

Tél : 05 96 59 63 00

martinique.europe.performance@region-martinique.mq

- Programme Opérationnel Martinique Conseil Régional FEDER-FSE
- Programme de développement rural Martinique FEADER
- Mesures régionales du programme opérationnel national FEAMP (volet régional)

Conseil Général

<http://www.cg972.com/>

Direction Générale Adjointe chargée de la solidarité, de la cohésion sociale et de la prévention sanitaire

Centre Administratif Départemental - Boulevard Chevalier Sainte- Marthe

BP 679 – 97 264 Fort de France cedex

Tél : 05 96 55 25 52

marie-claude.dureuil@cg972.fr

- Axe 3 (Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté) du Programme opérationnel Martinique Etat FSE

DIECCTE

<http://www.martinique.dieccte.gouv.fr/>

gisele.dupuy@dieccte.gouv.fr

nelly.ventadour@dieccte.gouv.fr

- Programme opérationnel Martinique Etat FSE (hors axe 3)
- Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)

Direction de la Mer

Bd Chevalier de Ste Marthe BP 620

97 261 Fort-de-France cedex

Tel : 05 96 60 79 88

Lise.Hecmil@developpement-durable.gouv.fr

- Mesures nationales du Programme opérationnel national FEAMP (volet régional)

